

Valoriser la viande de chevreau

1 journée : 9h30-17h30

Objectif : Identifier les circuits de commercialisation possibles pour la viande de chevreau, en viande fraîche ou transformée

Public : Eleveurs ou futurs éleveurs de caprins souhaitant valoriser la viande caprine

Supports de formation : visite d'un atelier de transformation de viande, apport de contenus théoriques et partage d'expériences, dégustation de plats cuisinés à base de viande de chevreau

Contenu Conduite des chevreaux (sous la mère, biberon)
Points de vigilance et outils pour le suivi de la croissance et de l'état sanitaire des jeunes
Modes de commercialisation les plus fréquents (viande fraîche ou transformée) débouchés et outils présents sur le territoire (abattoirs, ateliers de transformation)
Comment parler du produit et désamorcer les éventuelles réticences des consommateurs
Calculer une marge brute de l'atelier viande, définir un prix de vente

Intervenante : Fanny Thuault (animatrice association chèvre des Pyrénées)

Date et lieu : jeudi 23 janvier 2020 à Lourdes et environs (visite de la Coop des Gaves et visite de l'élevage de Nathalie Nabias) – Hautes Pyrénées

Conduire un troupeau caprin en s'appuyant sur la valorisation des parcours pour gagner en autonomie fourragère

1 journée : 9h30-17h30

Objectif : Travailler l'autonomie alimentaire d'un troupeau de chèvres sur parcours plus ou moins boisés, tout en s'assurant de sa bonne santé

Public : Eleveurs ou futurs éleveurs de caprins souhaitant optimiser la conduite de leur troupeau sur parcours plus ou moins boisés

Supports de formation : visite d'élevage, apport de contenus théoriques et partage d'expériences

Contenu : Notion de rusticité
Valeur alimentaire des broussailles et des ligneux : un atout pour l'autonomie alimentaire
Comportement spécifique des caprins, bien être animal et relation à l'éleveur
Adaptation de la ration et de la distribution de fourrage sec en fonction de la végétation pâturée
Suivi de l'état corporel des chèvres, et de la croissance des jeunes
Clôtures électriques et gardiennage : atouts et contraintes

Intervenante : Fanny Thuault (animatrice Association chèvre des Pyrénées)

Date et lieu : le jeudi 30 janvier 2020 à Carbonne (élevage de Claude Soumeillan) – Haute Garonne

Le coût des formations est pris en charge pour les contributeurs Vivea (contributeurs à jour de leurs cotisations MSA et n'ayant pas déjà atteint le plafond annuel de prise en charge). Les stagiaires ne relevant pas de ce fond de formation devront prendre contact directement avec le responsable du stage avant inscription.

Inscriptions et informations complémentaires : Fanny Thuault 05.61.02.14.19 asso.chevre.pyr@free.fr

CONDITIONS GENERALES DE FORMATION

1. Inscriptions et coût de la formation

Le stage est ouvert à tout public concerné par les thématiques abordées.

L'inscription est enregistrée à réception du formulaire d'inscription accompagné d'un chèque de caution de 50€ à l'ordre de l'Association Chèvre des Pyrénées. Ce chèque sera restitué en début de formation.

Dans un souci d'organisation, les inscriptions doivent parvenir à l'association Chèvre des Pyrénées deux semaines avant le début de la formation.

Le coût de la formation est pris en charge pour les stagiaires cotisant au fond de formation Vivea. Lors de l'inscription, le stagiaire assure son éligibilité au fond de formation Vivea (pour bénéficier d'une prise en charge des fonds Vivea, les ressortissants Vivea doivent être à jour de leurs cotisations MSA et ne doivent pas avoir déjà atteint leur plafond annuel de prise en charge). Les stagiaires ne relevant pas de ce fond de formation devront prendre contact directement avec le responsable du stage avant inscription.

2. Annulation ou absence

Toute annulation doit impérativement être notifiée au responsable de la formation au moins 8 jours avant le début de la formation.

Toute absence non justifiée à la formation entraînera l'encaissement du chèque de caution.

3. Date, lieu, horaires et programme

Une convocation précisant date, lieu, horaires et programme du stage sera envoyée à réception du formulaire d'inscription et au plus tard 8 jours avant le début de la formation.

L'organisme de formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le lieu ou l'intervenant si les circonstances l'y obligent.

4. Attestation de présence

Il sera délivré aux stagiaires une attestation de présence à la fin de chaque formation.

5. Obligations du stagiaire

Le stagiaire s'engage à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation auquel il est inscrit. Il s'oblige à signer en début et fin de chaque journée la feuille de présence mise à sa disposition. En cas contraire, l'attestation de stage ne pourra être délivrée.

Le stagiaire atteste, en cas de d'utilisation d'un véhicule pendant la durée de la formation, être en possession d'un permis de conduire et certificat d'assurance valide.

Le stagiaire doit s'assurer de sa couverture sociale ainsi que de la validité de son assurance responsabilité civile en cas de dommage sur un tiers. L'association Chèvre des Pyrénées décline toute responsabilité en cas d'accident.

NB : il est possible d'organiser des formations « à la demande » si le nombre de participants potentiels est suffisant (7-8 personnes min). Le délai d'organisation à prévoir est d'environ 2 mois.

INSCRIPTIONS FORMATIONS AUTOMNE HIVER 2019-2020

Association chèvre des Pyrénées

NOM Prénom :

ADRESSE :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

Tél :

Mail :

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de formation (au dos du programme)

SITUATION PROFESSIONNELLE :

Exploitant agricole (*) en démarche d'installation (**joindre attestation et documents PPP**)

Conjoint collaborateur (*) Demandeur d'emploi

Cotisant solidaire (*) Salarié agricole

Aide familiale (*) Autre :

(*) ressortissants VIVEA

Thème de la formation	Formations auxquelles je m'inscris (cocher la ou les cases)
Valoriser la viande de chevreau	Formation d'une journée <input type="checkbox"/> 23/01/2020 à Lourdes et environs (65)
Conduire un troupeau caprin en s'appuyant sur la valorisation des parcours pour gagner en autonomie fourragère	Formation d'une journée <input type="checkbox"/> 30/01/2020 à Carbonne (31)
Formations gratuites pour les ressortissants VIVEA. Un <u>chèque de caution de 50€</u> à l'ordre de l'association chèvre des Pyrénées devra être joint au formulaire d'inscription. Il vous sera restitué le jour de la formation. Nous consulter si vous n'êtes pas ressortissant Vivea.	

FORMULAIRE ET CHEQUE DE CAUTION A RETOURNER à
Association Chèvre des Pyrénées – 32 avenue du Gl de Gaulle – 09000 FOIX
 Informations complémentaires : Fanny Thuault 05.61.02.14.19 asso.chevre.pyr@free.fr